

Thème : Assurances dommages : maîtriser les fondamentaux

Date : Mercredi 02 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre la notion d'assurance de dommages et ses particularités
- Découvrir les clauses et recours propres à cette catégorie d'assurance
- Maîtriser les règles spécifiques du droit des assurances applicables

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Principes généraux gouvernant les assurances de dommages (mise en oeuvre des clauses spécifiques, modalités d'indemnisation, gestion du sinistre, recours et contentieux...)
- Règles spécifiques applicables à l'assurance de responsabilité (action directe, opposabilité des exceptions)

➤ Moyens pédagogiques : Support de formation fourni

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Agnès PIMBERT, professeur à l'Université de Poitiers, co-directrice du Master Droit des assurances

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.